

À QUI S'ADRESSE LE RÉPIT ?

- Vous résidez dans Lanaudière.
- Vous côtoyez une personne, mineure ou majeure, atteinte d'un problème de santé mentale. (schizophrénie, trouble bipolaire, trouble anxieux, trouble de la personnalité, dépression...)
- Cette personne est votre conjoint, votre parent, votre frère, votre enfant ou votre ami.
- Vous aimeriez pouvoir reprendre votre souffle, avoir un moment de répit bien mérité.

Lisez attentivement ce dépliant.

~ Pourquoi faire une demande pour des allocations financières de répit?

Cela vous permettra de vous reposer. Ces quelques moments de répit que vous pourrez vous offrir vous permettront de vous ressourcer et de reprendre des forces pour continuer à aider la personne atteinte.

~ À quoi servent les allocations financières de répit?

Ces allocations ont pour but de prévenir l'épuisement et d'améliorer la qualité de vie de la personne qui apporte un soutien important à une personne, mineure ou majeure, ayant un problème de santé mentale.

~ Comment puis-je les utiliser?

En effectuant des activités récréatives ou reposantes telles que des cours de peinture, jouer au golf, aux quilles, visiter des musées, aller au cinéma, regarder des spectacles, manger au restaurant, se faire masser...

~ Ces allocations peuvent-elles payer du gardiennage?

Oui, elles peuvent payer du gardiennage ou de l'accompagnement mais uniquement lorsque le gardiennage ou l'accompagnement est jumelé à une activité de répit.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT:

676, boul. Manseau
Joliette (Québec)
J6E 3E6

(450) 752-4544
1-800 465-4544

Le numéro sans frais (1-800) est **exclusivement** réservé aux proches habitant **hors** de la zone d'appel sans frais de Joliette.

Télécopieur : (450) 752-6468
Courriel : lueurduphare@citenet.net
Site internet : www.lueurduphare.org

LES HEURES D'OUVERTURE :
8h30 à 12h et 13h à 16h30
du lundi au vendredi



*Pour L'entourage
de personnes ayant un
problème de santé mentale*

**Vous aidez une personne qui a
un problème de santé mentale?**

Vous vous sentez épuisé?

**Vous avez besoin de vous
distraire?**

**Un soutien financier peut vous
être accordé.**

**Appelez-nous!
N'attendez pas!**

**Service de répit
en santé mentale**

RÉPIT VOLET ALLOCATIONS FINANCIERES

Afin de procurer du repos aux proches de personnes (enfants ou adultes) atteints d'un problème de santé mentale sévère ou modéré, des allocations financières pourront être allouées aux proches éligibles.

Ces allocations permettront au demandeur de se payer des activités reposantes, relaxantes ou récréatives sous la forme qui lui convient le mieux. *Exemples: hébergement, activités sociales, cours de peinture, séances de massage, cinéma, restaurant, spectacle, mini-putt...* Ainsi que le transport pour se rendre à ces activités et du gardiennage pour lui permettre d'effectuer ces activités en toute quiétude.

Un pourcentage du montant alloué peut être utilisé pour défrayer des activités pour la personne atteinte ainsi qu'un accompagnateur si nécessaire.

Les allocations financières de répit étant destinées aux proches, le demandeur ne peut effectuer les activités accompagné de la personne pour qui il fait la demande.

~ Trop de parents ou de frères et sœurs qui prennent soin d'un adulte souffrant d'un problème de santé mentale ne font pas de demande croyant que cela est uniquement pour payer du gardiennage aux proches d'enfants.

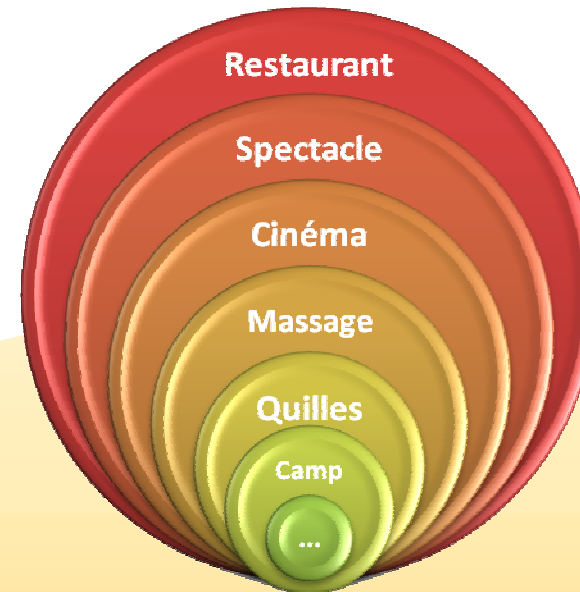
~ De plus, les gens qui ont à la maison un fils ou une fille de quarante ans, ont souvent développé la pensée qu'ils peuvent se débrouiller par leurs propres moyens. Ou bien, ils laissent cela à d'autres qui en ont plus besoin qu'eux. L'habitude qu'ils ont de s'oublier facilement fait d'eux des personnes qui s'isolent et qui s'enferment dans un cercle de dépendance avec la personne atteinte.

~ **C'est maintenant plus facile...** En effet, des changements ont été apportés, autant dans les différents questionnaires que dans les procédures d'utilisation. Cela dans le but d'alléger, pour le proche, le processus relié aux demandes d'allocations financières de répit.

Les proches de personnes atteintes d'un problème de santé mentale qui désirent recevoir des allocations financières doivent prendre rendez-vous avec un intervenant de La lueur du phare de Lanaudière.

Celui-ci évaluera à partir d'une grille son besoin de répit et lui en expliquera les principes d'utilisation et de remboursements.

Il s'agit là d'une chance d'utiliser les sommes d'argent réservées juste pour vous afin que vous puissiez vous reposer.



Profitez-en!

Critères d'admissibilité*

Pour recevoir des allocations financières, il faut:

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Résider dans Lanaudière;
- Rencontrer un intervenant pour compléter la demande;
- Fournir une preuve du revenu familial.

Voici de quelle manière le calcul du revenu familial se fait:

Sur vos rapports d'impôt fédéral, à vous et votre conjoint (e), s'il y a lieu, prenez la ligne 150 *revenu total* et soustrayez-y la ligne 335 *total des crédits d'impôt non remboursables* de l'annexe A. Le résultat de votre calcul doit être de 45 000\$ et moins.

- Fournir une attestation du diagnostic et une description des symptômes précisant que la personne souffre d'un problème modéré ou sévère de santé mentale. (Documents fournis par l'organisme)
- Apporter une aide importante et quasi quotidienne à la personne atteinte.
- Si cette dernière est un adulte, il n'est pas nécessaire de cohabiter avec elle.

Si vous répondez à tous ces critères, vous êtes éligibles.

* Les critères peuvent être sujets à changement, vérifiez auprès de l'organisme. (octobre 2009)